

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
8 mai 2003 (08.05.2003)

PCT

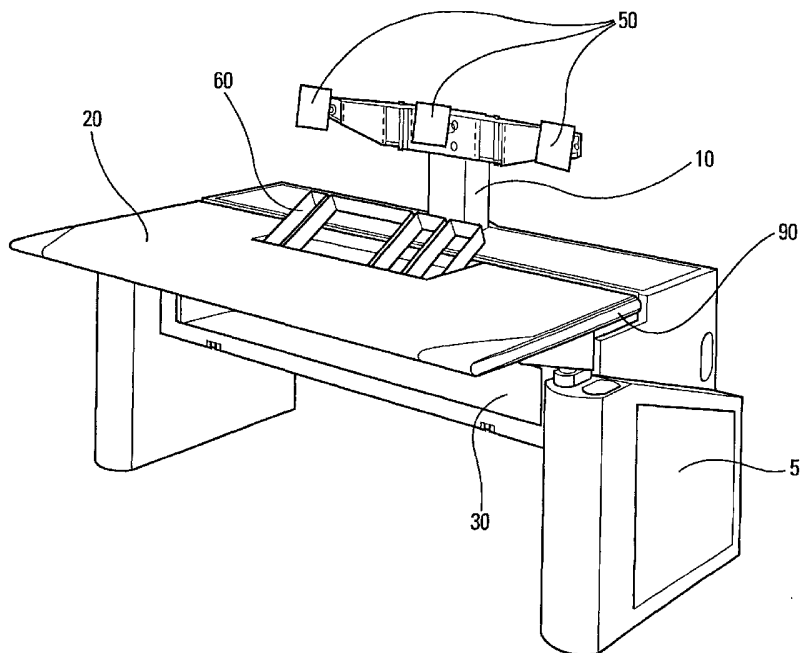
(10) Numéro de publication internationale
WO 03/037140 A1

- (51) Classification internationale des brevets⁷ :
A47B 83/00, 21/03, 21/02
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR02/03746
- (22) Date de dépôt international :
30 octobre 2002 (30.10.2002)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
01/14202 31 octobre 2001 (31.10.2001) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : CRAIE [FR/FR]; 64, rue Pouchet, F-75017 Paris (FR).
- (72) Inventeur; et
(75) Inventeur/Déposant (pour US seulement) : MASSACRIER, James [FR/FR]; 8 bis, Villa des Epinettes, F-75017 Paris (FR).
- (74) Mandataire : CAPRI SARL; 94, avenue Mozart, F-75016 Paris (FR).
- (81) États désignés (national) : AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NO, NZ, OM, PH, PL, PT, RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, SL, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.
- (84) États désignés (régional) : brevet ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), brevet

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: ADAPTABLE WORK STATION

(54) Titre : POSTE DE TRAVAIL MODULABLE



(57) Abstract: The invention concerns an adaptable work station designed to receive at least two computer screens (15) and one or several control members (25), such as one or several keyboards and/or one or several mice, said workstation comprising a work platform (20) supporting the control member(s) (25), and at least a screen supporting element (10). The invention is characterized in that each screen supporting element (10) supports at least two computer (15) screens and is vertically mobile upwards independently of said work platform (20).

[Suite sur la page suivante]



WO 03/037140 A1



eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE, SK, TR), brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

— *avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues*

Publiée :

— *avec rapport de recherche internationale*

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

(57) Abrégé : Poste de travail modulable destiné à recevoir d'une part au moins deux écrans d'ordinateurs (15), et d'autre part un ou plusieurs organes de commande (25), tel que un ou plusieurs claviers et/ou une ou plusieurs souris, ledit poste de travail comportant un plateau de travail (20) supportant le ou les organe(s) de commande (25), et au moins un élément de support d'écran (10), caractérisé en ce que chaque élément de support d'écran (10) supporte au moins deux écrans d'ordinateurs (15), et est déplaçable verticalement en élévation indépendamment dudit plateau de travail (20).

Poste de travail modulable

La présente invention concerne un poste de travail modulable, et plus particulièrement un poste de travail de salle de marché.

Les postes de travail sont bien connus, et comportent généralement un plateau de travail sur lequel sont disposés des ordinateurs, et en particulier les
5 écrans, les claviers et la souris de l'ordinateur. Dans les salles de marché plus particulièrement, les postes de travail supportent généralement plusieurs écrans, ainsi que des téléphones et autres accessoires nécessaires à l'utilisateur du poste de travail.

10 Il est connu de pouvoir déplacer le plateau de travail qui supporte les ordinateurs légèrement en hauteur ou en inclinaison pour s'adapter aux souhaits de l'utilisateur. Les possibilités de déplacement sont toutefois relativement limitées et ne permettent de créer un poste de travail totalement modulable en fonction de l'utilisateur.

15 La présente invention a pour but de fournir un poste de travail qui soit totalement modulable, en permettant un déplacement indépendant des organes de commande de l'ordinateur, tels que le clavier et la souris, ainsi que d'autres utilitaires, tels que les téléphones, par rapport aux écrans, ainsi que la possibilité
20 d'utiliser le poste de travail dans n'importe quelle position souhaitée, assise ou debout, avec les écrans disposés au niveau, au-dessus ou en dessous du niveau de la tête de l'utilisateur.

La présente invention a également pour but de fournir un tel poste de travail modulable qui soit simple et peu coûteux à fabriquer, assembler et utiliser.

25 La présente invention a donc pour objet un poste de travail modulable destiné à recevoir d'une part au moins deux écrans d'ordinateurs, et d'autre part un ou plusieurs organes de commande, tel que un ou plusieurs claviers et/ou une ou plusieurs souris, ledit poste de travail comportant un plateau de travail supportant le ou les organe(s) de commande, et au moins un élément de support d'écran, caractérisé en ce que chaque élément de support d'écran supporte au
30 moins deux écrans d'ordinateurs, et est déplaçable verticalement en élévation.

Avantageusement, chaque écran d'ordinateur est fixé à l'élément de support d'écran par un dispositif de fixation d'écran respectif réglable en rotation et/ou en inclinaison, indépendamment des autres écrans.

Avantageusement, ledit au moins un élément de support d'écran
5 comporte une console verticale et au moins un bras articulé par rapport à ladite console, ledit bras supportant au moins un dispositif de fixation d'écran.

Avantageusement, au moins un dispositif de fixation d'écran est monté coulissant horizontalement sur ledit bras.

Avantageusement, ledit plateau de travail est déplaçable verticalement
10 indépendamment dudit au moins un élément de support d'écran.

Avantageusement, ledit plateau de travail et/ou ledit au moins un élément de support d'écran sont en outre déplaçables en inclinaison indépendamment l'un de l'autre.

Avantageusement, le poste de travail comporte des moyens de
15 déplacement mécaniques et/ou hydrauliques, tels que des vérins, coopérant avec ledit plateau de travail et/ou ledit au moins un élément de support d'écran.

Avantageusement, le poste de travail comporte des moyens de commande électrique pour actionner lesdits moyens de déplacement.

Avantageusement, le poste de travail comporte des moyens de
20 télécommande pour actionner à distance lesdits moyens de commande électrique.

Avantageusement, le poste de travail comporte des moyens de rangement situés sous le plateau de travail, accessibles lorsque le plateau de travail est en position haute.

Avantageusement, des moyens de guidage de câble sont prévus pour
25 guider les câbles lors des déplacements du plateau de travail et/ou dudit au moins un élément de support d'écran.

Avantageusement, lesdits moyens de guidage de câble sont montés pivotant sur ledit plateau de travail et/ou ledit au moins un élément de support
30 d'écran.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront plus clairement au cours de la description détaillée suivante d'un mode de réalisation particulier de celle-ci, faite en référence aux dessins joints, donnés à titre d'exemple non limitatif, et sur lesquels :

- 5 - la figure 1 est une vue schématique de devant en perspective d'un poste de travail selon un mode de réalisation avantageux de la présente invention,
- la figure 2 est une vue similaire à celle de la figure 1, dans une autre position d'utilisation,
- 10 - la figure 3 est une vue similaire à celle de la figure 2, vue depuis l'arrière du poste de travail,
- la figure 4 est une vue schématique de côté d'un poste de travail selon l'invention, en position d'utilisation assise, et
- la figure 5 est une vue similaire à celle de la figure 4, en position
15 d'utilisation debout.

En référence aux figures, le poste de travail de l'invention comporte un plateau de travail 20, qui peut être supporté par des parois latérales 5, des pieds ou tout moyen de support similaire, et un ou plusieurs éléments de support d'écrans 10. Le plateau de travail 20 est destiné à supporter le ou les claviers 25,
20 ainsi que la ou les souris éventuellement utilisées par l'utilisateur, de même que si nécessaire un ou plusieurs téléphones. Avantageusement, le ou les téléphones, ou d'autres périphériques sont disposés sur des supports mobiles 60 déplaçables par rapport audit plateau de travail 20. Par ailleurs, le plateau de travail 20 peut être réalisé en plusieurs parties, par exemple deux, déplaçables indépendamment
25 l'une de l'autre.

Selon l'invention, le (ou les) élément(s) de support d'écrans 10 est (sont) destiné(s) à supporter chacun plusieurs écrans d'ordinateurs 15, en particulier des écrans plats. De préférence, chaque élément de support d'écrans 10 supporte deux ou trois écrans plats 15. Chaque élément de support d'écrans 10 est
30 déplaçable en élévation indépendamment du plateau de travail 20. Avantageusement, il peut aussi être rotatif autour d'un axe vertical pour orienter

les écrans latéralement. Il peut aussi être rotatif autour d'un axe horizontal pour faire avancer ou reculer de concert lesdits écrans.

Selon un aspect avantageux de l'invention, le plateau de travail 20 et le ou les éléments de support d'écrans 10 sont déplaçables verticalement
5 indépendamment les uns des autres. La conséquence de ceci est que la position relative des écrans par rapport au plateau de travail peut être modifiée à souhait. De même, comme plus clairement représenté sur les figures 4 et 5, le poste de travail peut être utilisé en position assise (figure 2) ou debout (figure 3). Avantageusement, les supports mobiles 60 sont également déplaçables de
10 manière indépendante, notamment en inclinaison.

Un avantage particulier du fait de pouvoir déplacer des écrans d'ordinateurs indépendamment du plateau de travail est que, notamment en position debout, les écrans d'ordinateurs peuvent être disposés au-dessus, au niveau ou en dessous de la tête de l'utilisateur. Plus précisément, la figure 5
15 représente une position d'utilisation où l'écran de l'ordinateur est environ au niveau de la tête de l'utilisateur, de sorte que celui-ci en regardant devant lui a l'écran devant les yeux. Dans certaines situations, il peut être souhaitable que l'utilisateur ait une vue dégagée devant lui, notamment pour pouvoir apercevoir d'autres écrans ou personnes, et dans ce cas, les écrans d'ordinateurs peuvent
20 être descendus au niveau du plateau de travail de sorte que pour les voir, l'utilisateur regarde vers le bas.

Avantageusement, le plateau de travail 20 et/ou ledit au moins un élément de support d'écran 10 est (sont) en outre déplaçable(s) en inclinaison. Ceci implique que l'utilisateur peut vraiment adapter son poste de travail à sa
25 position réelle, qu'elle soit assise ou debout. Dans l'exemple susmentionné où l'utilisateur est debout et a une vue dégagée devant lui, les écrans peuvent être inclinés vers le haut de sorte qu'ils forment une sorte de continuité par rapport au plateau de travail, un peu comme s'ils étaient intégrés dans celui-ci.

Un avantage de la présente invention est donc cette modularité qui
30 permet de transformer le poste de travail selon les souhaits de l'utilisateur.

Chaque élément de support d'écran 10 peut comporter une console verticale et au moins un bras articulé, de préférence deux, s'étendant horizontalement de chaque côté de ladite console. Dans ce cas, c'est la console qui peut être déplaçable verticalement en élévation.

5 De préférence, chaque écran 15 est fixé à l'élément de support d'écran 10 par un dispositif de fixation d'écran respectif 50. Ces dispositifs de fixation 50 peuvent également être réglables individuellement en inclinaison et/ou en rotation pour permettre un positionnement indépendant de chaque écran. Avantageusement, chaque bras articulé supporte au moins un dispositif de
10 fixation d'écran 50. Un ou plusieurs de ces dispositifs de fixation 50 peut en outre être monté coulissant horizontalement sur son bras articulé respectif. Ceci permet de rapprocher les écrans les uns des autres et de s'adapter aux différentes tailles d'écrans. Ainsi, l'élément de support d'écran 10 est modulable et orientable d'une manière quelconque souhaitable. La console ou pied central
15 peut faire monter et descendre les écrans tous ensemble. Une rotation de la console peut permettre d'orienter et de faire avancer ou reculer les écrans ensemble. L'articulation des bras permet d'orienter les écrans les uns par rapport aux autres. Enfin, les dispositifs de fixation inclinables et rotatifs individuellement permettent d'adapter de manière précise l'orientation et
20 l'inclinaison de chaque écran, indépendamment des autres écrans. De préférence, ces déplacements sont réalisés électriquement, avantageusement de manière télécommandée.

Comme représenté sur la figure 1, le poste de travail peut comporter des
25 moyens de rangement 30, tels qu'un tiroir, qui peut être disposé sous le plateau de travail 20, et qui devient accessible en position haute de ce plateau de travail 20. Le tiroir peut comporter une paroi frontale 31 pivotante pour faciliter l'accès au tiroir. Un avantage est que l'encombrement de ce tiroir est minimal, et en particulier ne gêne pas les jambes de l'utilisateur lorsqu'il est en position assise, lesdits moyens de rangement pouvant par exemple contenir les unités centrales
30 des ordinateurs ou tout autre élément auquel il n'est pas nécessaire d'accéder régulièrement. Il est à noter que ce tiroir est généralement indépendant des

éléments de support d'écran. Il peut donc être utilisé quel que soit la manière dont le ou les écran(s) sont fixés sur le poste de travail.

Avantageusement, le plateau de travail 20 et le ou les éléments de supports d'écrans 10 sont connectés à des moyens de déplacement mécaniques et/ou hydrauliques, tels que des vérins, pour assurer leur déplacement à la fois
5 vertical et en inclinaison. Avantageusement, ces déplacements sont réalisés de manière électrique, c'est à dire que des moyens de commande électrique sont prévus pour actionner les moyens de déplacement. De préférence, des moyens de télécommande peuvent être prévus pour actionner lesdits moyens de commande
10 électriques. On peut même envisager de réaliser cet actionnement, et donc le déplacement des diverses parties du poste de travail, au moyen de la souris de l'ordinateur disposée sur le plateau de travail 20.

Les moyens de déplacement mécaniques et/ou hydrauliques utilisés pour réaliser les déplacements respectivement du plateau de travail 20 et des éléments
15 de support d'écrans 10 peuvent être d'un type quelconque et ne seront donc pas décrits plus amplement en détail ci-après. Dans la version automatique, un petit moteur approprié, également d'un type quelconque, peut être prévu pour assurer la montée et la descente, ainsi que les autres déplacements (rotations, translations) des diverses parties mobiles.

De préférence, le poste de travail comporte des moyens anti-pince doigts
20 90 entre les diverses parties mobiles, par exemple réalisés sous la forme de bandes en caoutchouc. Ces bandes 90 sont avantageusement prévues sur les bords latéraux du plateau de travail 20 pour éviter tout risque d'accident lorsque le plateau 20 est amené en position basse.

Avantageusement, le poste de travail comporte des moyens de guidage de
25 câble 70, 71 pour éviter un coincement ou même un sectionnement de ces câbles lors des déplacements des différentes parties mobiles du poste de travail. Ces moyens de guidage peuvent comporter des éléments montés pivotant sur les différentes parties mobiles ou fixes du poste de travail. Par exemple, comme
30 représenté sur les figures, une entretoise pivotante 70 peut être prévue entre le plateau de travail 20 et soit l'élément de support d'écran 10, soit la structure fixe

du poste. De même une tige pivotante et/ou coulissante 71 peut être prévue à l'arrière du tiroir 30. Bien entendu, d'autres variantes de réalisation sont envisageables pour réaliser le guidage des câbles. L'élément de support d'écran 10 incorpore ainsi un passage de câble interne qui évite tout risque lors des déplacements dudit bras.

La présente invention fournit donc un poste de travail modulable et ergonomique, qui peut être transformé très facilement entre un poste de travail classique en position assise, et un poste de travail en position debout. Les positions relatives entre les écrans et le plateau de travail sont variables. L'utilisation du poste de travail en position debout s'est avérée être particulièrement favorable, car cette position favorise l'attention de l'utilisateur. De même, lorsque plusieurs personnes sont devant le poste de travail, la position debout peut être beaucoup fonctionnelle, et permet donc de réaliser un travail plus efficace. La modularité du poste de travail de l'invention permet de passer d'une position à l'autre, et ceci est réalisé de manière simple et peu coûteuse, ce qui présente un avantage important pour les salles de marché, qui sont équipées d'un grand nombre de postes de travail, et dans lesquelles les utilisateurs peuvent être amenés à modifier plusieurs fois par jour la position d'utilisation de leur poste de travail.

Bien que la présente invention ait été décrite en référence à un mode de réalisation particulier de celle-ci, en référence aux dessins joints, il est clair qu'elle n'est pas limitée à celui-ci, et que toutes modifications pourraient y être apportées par un homme du métier, dans le cadre de la portée définie par les revendications annexées.

Revendications

1.- Poste de travail modulable destiné à recevoir d'une part au moins deux écrans d'ordinateurs (15), et d'autre part un ou plusieurs organes de commande (25), tel que un ou plusieurs claviers et/ou une ou plusieurs souris, ledit poste de travail comportant un plateau de travail (20) supportant le ou les organe(s) de commande (25), et au moins un élément de support d'écran (10), caractérisé en ce que chaque élément de support d'écran (10) supporte au moins deux écrans d'ordinateurs (15), et est déplaçable verticalement en élévation indépendamment dudit plateau de travail (20).

2.- Poste de travail selon la revendication 1, dans lequel chaque écran d'ordinateur (15) est fixé à l'élément de support d'écran (10) par un dispositif de fixation d'écran (50) respectif réglable en rotation et/ou en inclinaison, indépendamment des autres écrans.

3.- Poste de travail selon la revendication 1 ou 2, dans lequel ledit au moins un élément de support d'écran (10) comporte une console verticale et au moins un bras articulé par rapport à ladite console, ledit bras supportant au moins un dispositif de fixation d'écran (50).

4.- Poste de travail selon la revendication 3, dans lequel au moins un dispositif de fixation d'écran est monté coulissant horizontalement sur ledit bras.

5.- Poste de travail selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit plateau de travail (20) est déplaçable verticalement indépendamment dudit au moins un élément de support d'écran (10).

6.- Poste de travail selon la revendication 5, dans lequel ledit plateau de travail (20) et/ou ledit au moins un élément de support d'écran (10) sont en outre déplaçables en inclinaison indépendamment l'un de l'autre.

7.- Poste de travail selon la revendication 5 ou 6, comportant des moyens de déplacement mécaniques et/ou hydrauliques, tels que des

vérins, coopérant avec ledit plateau de travail (20) et/ou ledit au moins un élément de support d'écran (10).

8.- Poste de travail selon la revendication 7, comportant des moyens de commande électrique pour actionner lesdits moyens de déplacement.

5 9.- Poste de travail selon la revendication 8, comportant des moyens de télécommande pour actionner à distance lesdits moyens de commande électrique.

10 10.- Poste de travail selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant des moyens de rangement (30) situés sous le plateau de travail (20), accessibles lorsque le plateau de travail (20) est en position haute.

15 11.- Poste de travail selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel des moyens de guidage de câble (70, 71) sont prévus pour guider les câbles lors des déplacements du plateau de travail (20) et/ou dudit au moins un élément de support d'écran (10).

12.- Poste de travail selon la revendication 11, dans lequel lesdits moyens de guidage de câble (70, 71) sont montés pivotant sur ledit plateau de travail (20) et/ou ledit au moins un élément de support d'écran (10).

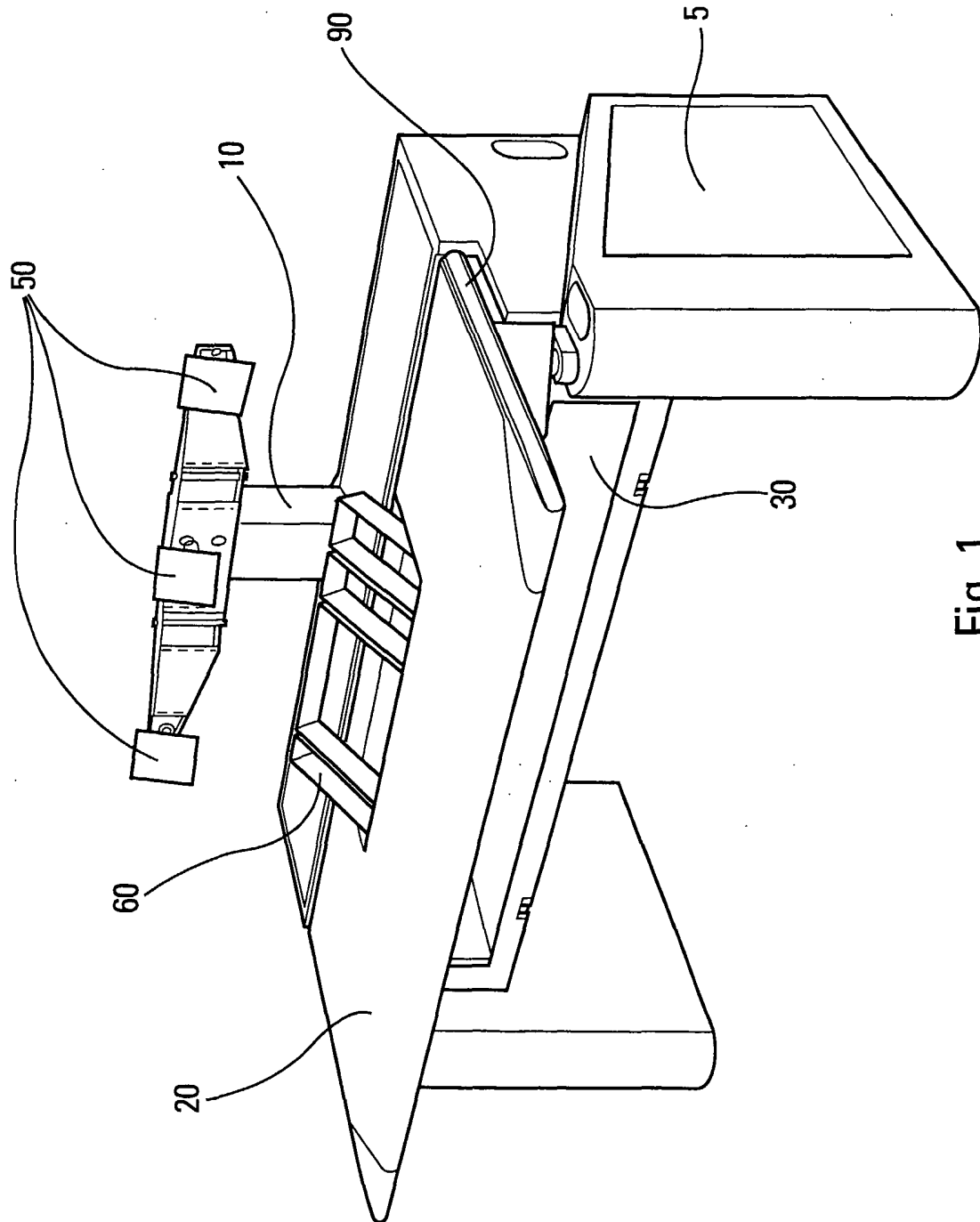


Fig. 1

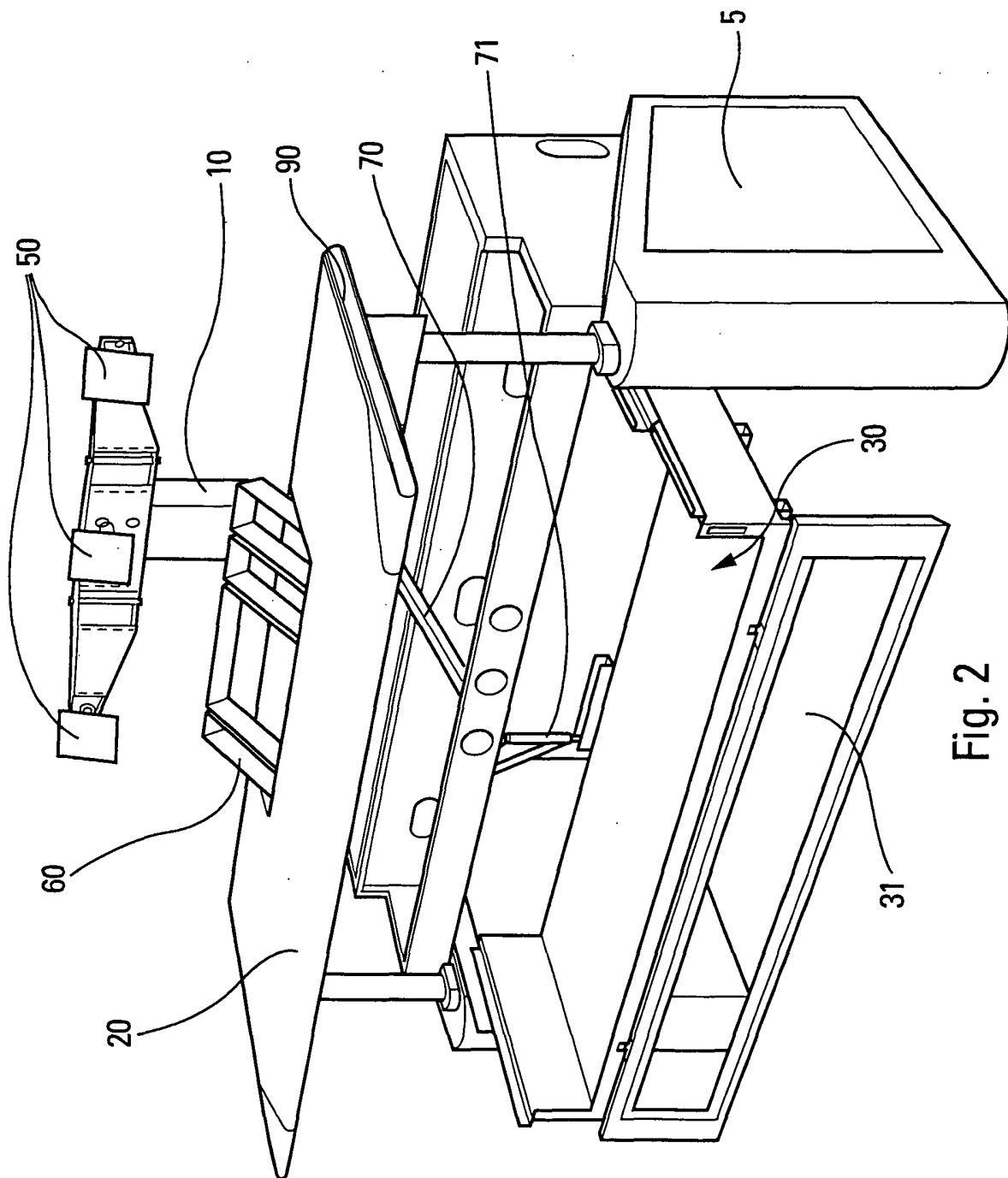


Fig. 2

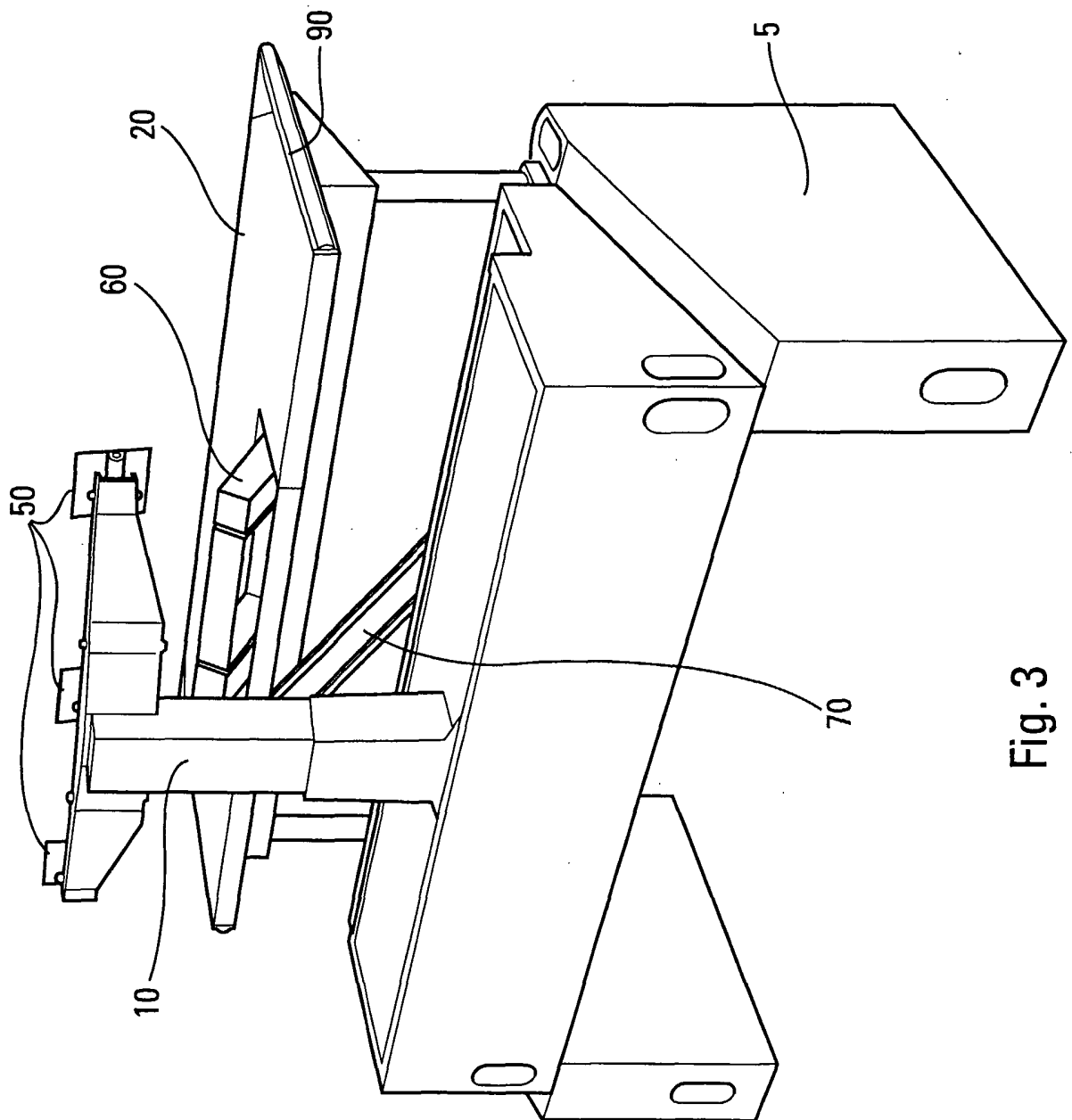


Fig. 3

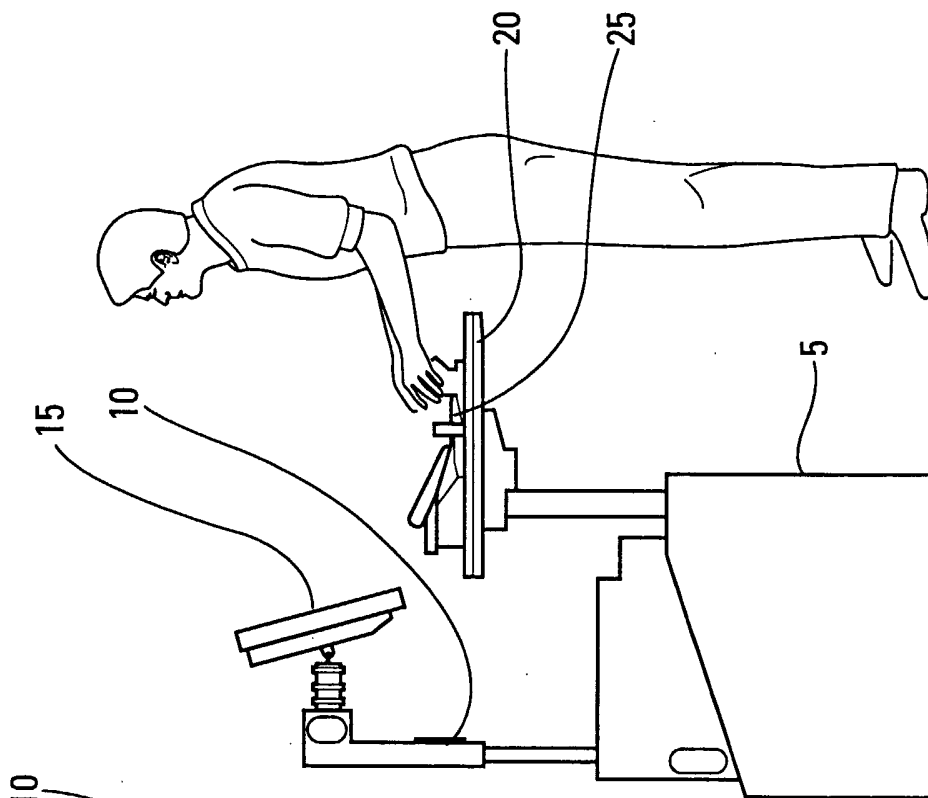


Fig. 4

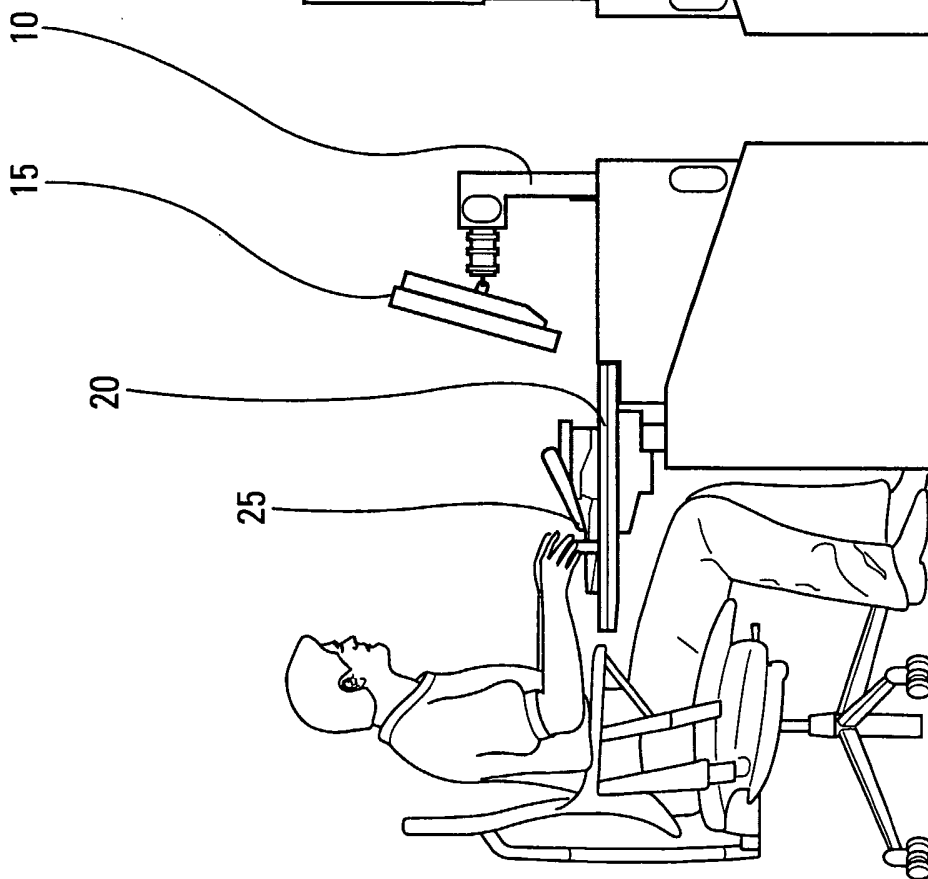


Fig. 5

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

 International Application No
 PCT/FR 02/03746

 A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
 IPC 7 A47B83/00 A47B21/03 A47B21/02

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

 Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
 IPC 7 A47B F16M G06F

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category *	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	EP 0 248 100 A (HORCHLER GMBH & CO KG VORMALS) 9 December 1987 (1987-12-09)	1,2,5-8
Y	page 5, paragraph 2 page 6, paragraph 3 -page 8, paragraph 1 figures	9
Y	DE 296 00 597 U (MOEBELWERK ILSE GMBH & CO KG) 15 May 1997 (1997-05-15) page 2, paragraph 1 - paragraph 4 figure 1	9
X	DE 92 06 702 U (ERICH KELLER AG) 17 September 1992 (1992-09-17)	1
A	page 8, line 18 -page 12, last line figures	2
	--- -/--	

 Further documents are listed in the continuation of box C.

 Patent family members are listed in annex.

* Special categories of cited documents:

- *A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- *E* earlier document but published on or after the international filing date
- *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- *T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- *G* document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

17 March 2003

Date of mailing of the international search report

26/03/2003

Name and mailing address of the ISA

 European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
 NL - 2280 HV Rijswijk
 Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
 Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

van Hoogstraten, S


INTERNATIONAL SEARCH REPORT

 International Application No
 PCT/FR 02/03746

C.(Continuation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
P,A	DE 201 17 509 U (STEDING DELF ERIC) 3 January 2002 (2002-01-03) page 14, line 24 -page 15, line 5 page 17, line 6 - line 26 claims 6-8,10,12,13 ---	1
A	EP 1 139 003 A (BOSSON PETER THOMAS) 4 October 2001 (2001-10-04) column 1, paragraphs 1,5,6,8 figures ---	3
A	DE 199 50 908 A (DESK CONCEPT INNOVATIVE HAENDL) 26 April 2001 (2001-04-26) column 3, line 11 -column 4, line 24 column 4, line 52 - line 60 column 5, line 7 - line 13 figures -----	1-4

INTERNATIONAL SEARCH REPORT
Information on patent family members

Intel  International Application No
PCT/FR 02/03746

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
EP 0248100	A	09-12-1987	EP 0248100 A1	09-12-1987
			AT 40513 T	15-02-1989
			DE 3661982 D1	09-03-1989

DE 29600597	U	15-05-1997	DE 29600597 U1	15-05-1997

DE 9206702	U	17-09-1992	DE 9206702 U1	17-09-1992

DE 20117509	U	03-01-2002	DE 20117509 U1	03-01-2002

EP 1139003	A	04-10-2001	GB 2360894 A	03-10-2001
			EP 1139003 A2	04-10-2001
			JP 2001311498 A	09-11-2001
			US 2002011544 A1	31-01-2002

DE 19950908	A	26-04-2001	DE 19950908 A1	26-04-2001

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Dem Internationale No
PCT/FR 02/03746

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE CIB 7 A47B83/00 A47B21/03 A47B21/02		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) CIB 7 A47B F16M G06F		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal, WPI Data, PAJ		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie °	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	EP 0 248 100 A (HORCHLER GMBH & CO KG VORMALS) 9 décembre 1987 (1987-12-09)	1,2,5-8
Y	page 5, alinéa 2 page 6, alinéa 3 -page 8, alinéa 1 figures	9
Y	DE 296 00 597 U (MOEBELWERK ILSE GMBH & CO KG) 15 mai 1997 (1997-05-15) page 2, alinéa 1 - alinéa 4 figure 1	9
X	DE 92 06 702 U (ERICH KELLER AG) 17 septembre 1992 (1992-09-17)	1
A	page 8, ligne 18 -page 12, dernière ligne figures	2
	--- -/--	
<input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents <input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
° Catégories spéciales de documents cités:		
<ul style="list-style-type: none"> *A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée *T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier *&* document qui fait partie de la même famille de brevets 		
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 17 mars 2003		Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 26/03/2003
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax: (+31-70) 340-3016		Fonctionnaire autorisé van Hoogstraten, S

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Dep. Internationale No
PCT/FR 02/03746

C.(suite) DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
P,A	DE 201 17 509 U (STEDING DELF ERIC) 3 janvier 2002 (2002-01-03) page 14, ligne 24 -page 15, ligne 5 page 17, ligne 6 - ligne 26 revendications 6-8,10,12,13 ---	1
A	EP 1 139 003 A (BOSSON PETER THOMAS) 4 octobre 2001 (2001-10-04) colonne 1, alinéas 1,5,6,8 figures ---	3
A	DE 199 50 908 A (DESK CONCEPT INNOVATIVE HAENDL) 26 avril 2001 (2001-04-26) colonne 3, ligne 11 -colonne 4, ligne 24 colonne 4, ligne 52 - ligne 60 colonne 5, ligne 7 - ligne 13 figures -----	1-4

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatif: membres de familles de brevets

Dem  e Internationale No

PCT/FR 02/03746

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0248100	A	09-12-1987	EP 0248100 A1	09-12-1987
			AT 40513 T	15-02-1989
			DE 3661982 D1	09-03-1989

DE 29600597	U	15-05-1997	DE 29600597 U1	15-05-1997

DE 9206702	U	17-09-1992	DE 9206702 U1	17-09-1992

DE 20117509	U	03-01-2002	DE 20117509 U1	03-01-2002

EP 1139003	A	04-10-2001	GB 2360894 A	03-10-2001
			EP 1139003 A2	04-10-2001
			JP 2001311498 A	09-11-2001
			US 2002011544 A1	31-01-2002

DE 19950908	A	26-04-2001	DE 19950908 A1	26-04-2001
